

## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 47711 B1** (51) Cl. internationale : **E03F 5/06; E01C 11/22**
- (43) Date de publication : **29.07.2020**

---

(21) N° Dépôt : **47711**

(22) Date de Dépôt : **30.06.2017**

(30) Données de Priorité : **19.07.2016 FR 1656882**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP17178940.7

(71) Demandeur(s) : **Raccords et Plastiques Nicoll, Rue Pierre et Marie Curie 49300 Cholet (FR)**

(72) Inventeur(s) : **Vauglade, Arnaud ; Brunelliere, Flavie ; Buffard, Guillaume**

(74) Mandataire : **CHARDY-PATENTMARK**

---

(54) Titre : **CANIVEAU, ENSEMBLE DE CANIVEAU ET PROCÉDÉ D'ASSEMBLAGE**

(57) Abrégé : L'invention propose un caniveau (2) comprend une goulotte de caniveau (10), la goulotte ayant un fond de caniveau (12) et une paroi de goulotte (14), une couverture de caniveau (20), la couverture (20) ayant un corps de couverture, avec une surface supérieure et une surface inférieure opposée à la surface supérieure, avec au moins une ouverture dans la surface supérieure, et au moins deux éléments espaceurs pour revêtement, alignés sur la surface supérieure dans une direction d'alignement et séparés par la au moins une ouverture dans la direction d'alignement, et faisant saillie de la surface supérieure du corps de grille, formant ainsi avec la au moins une ouverture une bouche d'évacuation. L'invention propose aussi un ensemble de caniveau (1) et un procédé d'assemblage avec un tel caniveau et au moins deux éléments de revêtement (62, 64) disposés en moins en partie sur la couverture de caniveau, et formant ainsi un passage d'évacuation (5) au moins en partie entre les au moins deux éléments de revêtement dans la direction d'alignement des éléments espaceurs.

Revendications

- 5 1. Caniveau (2) s'étendant dans une direction longitudinale et comprenant  
une goulotte de caniveau (10), la goulotte ayant un fond de caniveau et une  
paroi de goulotte,  
une couverture de caniveau (20 ; 220), la couverture ayant un corps de  
couverture (22 ; 222) s'étendant dans une direction longitudinale, avec une  
10 surface supérieure et une surface inférieure opposée à la surface supérieure,  
avec au moins une ouverture (30 ; 230) dans la surface supérieure, pour  
recevoir au moins deux éléments de revêtement,  
au moins deux éléments espaceurs (40 ; 240) de revêtement, pour la butée des  
au moins deux éléments de revêtement de part et d'autre des au moins deux  
15 éléments espaceurs, dans lequel les au moins deux éléments espaceurs (40 ;  
240) sont alignés sur la surface supérieure dans une direction d'alignement et  
sont séparés par ladite au moins une ouverture dans la direction d'alignement,  
et les au moins deux éléments espaceurs (40 ; 240) faisant saillie de la surface  
supérieure du corps de couverture, formant ainsi avec ladite au moins une  
20 ouverture une bouche d'évacuation (32 ; 232), caractérisé en ce que la direction  
d'alignement correspond à la direction longitudinale du corps de couverture  
(22, 222) ainsi qu'à la direction longitudinale du caniveau (2).
- 25 2. Caniveau selon la revendication 1, dans lequel les au moins deux éléments espaceurs  
(40 ; 240) sont choisis parmi une pluralité de plots, formés intégralement avec le corps  
de couverture, une pluralité de croisillons, et une pluralité de pions amovibles  
rapportés sur le corps de couverture.
- 30 3. Caniveau selon la revendication précédente, les plots (240) ont une épaisseur qui  
diminue en s'éloignant de la surface supérieure du corps de couverture, en particulier  
une forme en pointe, tronconique, pyramidale.

4. Caniveau selon la revendication 2 ou 3, les plots (240) ont une hauteur d'environ 8 mm et/ou une épaisseur inférieure ou égale à environ 8 mm.
5. Caniveau selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'au moins une ouverture (30, 230) est une pluralité de premières ouvertures (30, 230), la couverture (220) comprenant une deuxième pluralité de deuxièmes ouvertures (270) dans la surface supérieure distinctes des premières ouvertures (30, 230).
10. Caniveau selon l'une des revendications précédentes, la couverture (20 ; 220) étant positionnable soit dans une position d'évacuation dans laquelle les éléments espaceurs (40 ; 240) font saillie vers l'extérieur du côté opposé au fond de caniveau, soit dans une position de regard dans laquelle les éléments espaceurs font saillie vers le fond de caniveau.
15. Caniveau selon l'une des revendications précédentes, le corps de couverture (222) comprenant une empreinte (250) ou évidement pour loger un élément de préhension (256), en particulier un écrou, et l'empreinte comprenant un trou (252) d'évacuation d'eau.
20. Ensemble de caniveau comprenant un caniveau selon l'une des revendications 1 à 7 et au moins deux éléments de revêtement (62, 64) disposés en moins en partie sur la couverture de caniveau, en butée de part et d'autre contre les au moins deux éléments espaceurs (40, 240), formant ainsi un passage d'évacuation au moins en partie entre les au moins deux éléments de revêtement dans la direction d'alignement des éléments  
25 espaceurs.
9. Procédé d'assemblage d'un ensemble de caniveau selon la revendication 8 et/ou à l'aide d'un caniveau selon l'une des revendications 1 à 7, comprenant les étapes consistant à  
30
  - poser la goulotte de caniveau (10) dans une zone de pose de caniveau,
  - poser la couverture (20 ; 220) de caniveau sur la goulotte de caniveau et placer les au moins deux éléments espaceurs (40 ; 240) en les orientant vers l'extérieur,

- Placer les au moins deux éléments de revêtement (62, 64) sur la couverture, en butée de part et d'autre les au moins deux éléments espaceurs (40 ; 240), formant ainsi un passage d'évacuation d'eau (5) au moins en partie entre les au moins deux éléments de revêtement, dans la direction d'alignement des éléments espaceurs (40, 240).  
5
10. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel les éléments espaceurs sont amovibles, dans lequel l'étape de placer les au moins deux éléments espaceurs en les orientant vers l'extérieur comprenant l'étape de rapporter les éléments espaceurs sur le corps de couverture.  
10
11. Procédé selon la revendication précédente, la couverture étant en matériau composite ou thermoplastique, comprenant l'étape de collage des au moins deux éléments de revêtement sur la grille, à l'aide d'un mastic, en particulier un mastic type MS polymère.  
15